

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2023

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J. / PELLEGRIN R. / CHEVAT L. / BERNARD A. / GRANJEAN L. / ROBERT G. / TEILHAS-BALME V. / BARDINE L.  
Excusée : BAUDRAND M.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de janvier. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

A. BERNARD évoque le décès de Bernard HAOND, adjoint à la voirie, qui est décédé le 20 février. Son décès suscite une vive émotion auprès de ses collègues du Conseil Municipal où il était élu depuis 2001. Au cours de ses 4 mandats municipaux, dont 3 en tant qu'adjoint, il avait été en charge de la voirie, des bâtiments, de l'urbanisme. Il avait participé également aux finances, à l'organisation du personnel technique, aux appels d'offres, aux affaires agricoles et à plusieurs commissions locales. Dès le début de son premier mandat, il s'était engagé pour l'adhésion de St-Lager-Bressac à la Communauté de communes Barrès-Coiron (aujourd'hui Ardèche-Rhône-Coiron). Lors de son deuxième mandat, il avait œuvré pour la reconstruction d'une partie de l'école et de la cantine détruites par un incendie. Ce fut un chantier de longue haleine où il a consacré beaucoup de temps et de compétence.

Sur les mandats suivants, la voirie était son domaine réservé, sur lequel il y a toujours à faire. Il a assuré cela avec rigueur et diplomatie. Il était animé par un esprit républicain. Ses prises de positions allaient dans le sens de l'intérêt collectif de la commune et des administrés. Il était un défenseur de la ruralité et du développement raisonné pour le village. Il participait à la construction du budget avec rigueur pour répondre aux besoins de la commune. L'ensemble des membres présents saluent encore son engagement et observent une minute de silence.

### ✓ Création nouvelle association, intervention de Nathalie SOWAMBER

Mme SOWAMBER se présente, elle est DOULA, c'est dire une personne accompagnatrice formée et expérimentée. Elle est passionnée par la périnatalité et par le processus de la naissance. Son principal rôle est d'offrir du soutien physique et émotionnel à la femme enceinte avant, pendant et après l'accouchement. Elle vient de créer une association « Coquelicoeur » et désire ainsi proposer ses services et conseils aux jeunes parents. Elle propose d'animer des ateliers, des cercles de paroles pour les jeunes mamans et accompagner les familles dans leur cheminement vers la parentalité. Ces ateliers pourraient avoir lieu dans une salle communale avec une périodicité mensuelle. Elle souhaite prendre contact avec les services intercommunaux de la Petite Enfance, notamment le RAM et la structure Caracole. Les ateliers s'adressent aux parents d'enfants de 0 à 6 ans. Sa formation : auxiliaire de puériculture. Diplômée depuis 13 ans, elle a notamment travaillé en crèche et en maternité. Elle désire créer un partenariat avec la CAF, afin de financer certains ateliers. Les sages-femmes, pédiatres, médecins peuvent orienter les futurs parents ou parents vers une DOULA afin de soutenir les familles. Une DOULA ne peut seule assurer un suivi médical.

Contact Facebook : **Nathswb.doula**

### ✓ Compte de gestion

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget **Commune** primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion **Commune** du SGC pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La même procédure est réalisée pour les deux autres budgets **Assainissement et Chauffage**.

✓ Compte administratif

| Budget         | Fonctionnement |              | Investissement |            |
|----------------|----------------|--------------|----------------|------------|
|                | Dépenses       | Recettes     | Dépenses       | Recettes   |
| Commune        | 650 059.72     | 1 275 196.62 | 161 600.65     | 553 034.85 |
| Assainissement | 63 434.97      | 49 223.28    | 23 250.74      | 75 183.06  |
| Chaufferie     | 14 517.04      | 2 242.95     | 59 083.24      | 61 218.63  |

Après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les comptes administratifs **Commune Assainissement et Chauffage** pour l'exercice 2022.

✓ Budgets 2023 : la commission Finances se réunira le lundi 6 mars à 19h30.

✓ Salle des associations La Plaine

Inauguration de la salle samedi 11 mars à 11h. Elus et associations sont conviés.

Assurance : prévenir ALLIANZ du changement d'affectation.

✓ Plan Communal de Sauvegarde

L'établissement d'un PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un PPRN ou situées dans le champ d'application d'un PPI (plan particulier d'intervention, en vigueur par exemple autour de certaines installations dangereuses, usines, barrages, centrales nucléaires, etc.).

L'établissement d'un PCS est obligatoire, en plus des communes concernées par un PPRN ou un PPI, dans les communes concernées par « un risque important d'inondation », dans celles qui sont exposées au risque volcanique ou sismique, dans les départements d'outre-mer exposés au risque cyclonique, et dans les communes dont le territoire comprend une forêt exposée au risque incendie.

La mise en œuvre des mesures de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune, mais la mise en place, l'évaluation régulière et les éventuelles révisions du plan communal de sauvegarde peuvent être assurées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile désigné par le maire ou, à défaut, par le correspondant incendie et secours.

La loi crée l'obligation d'adoption d'un plan intercommunal de sauvegarde (PIS), dans tous les EPCI dont « au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde ».

Chaque maire, sur le territoire de sa commune, est responsable de la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde. Le PIS est arrêté à la fois par le président de l'EPCI et par chaque maire concerné par un PCS.

La Commune prend la décision de contacter un bureau d'études, l'Association Cyprès à Martigues, qui a travaillé pour d'autres communes du secteur. Un groupe de travail doit être formé. Les élus présents délibèrent et valident la décision de choisir cette association pour réaliser ce PCS, dont le devis s'élève à 2 250.00 €TTC.

✓ Camping / Piscine

Les travaux évoluent, Philippe est en train de réaliser une nouvelle clôture au camping. Le nouveau délégataire taille les arbres et arbustes. Il a fait la demande d'installer un bâtiment modulable pour son logement. Il souhaite également réaliser un hangar pour stocker son matériel. Les imprimés de permis lui ont été délivrés. M. LEOUZON souhaite renouveler l'opération broyage quand l'agent communal taillera les mûriers. Ceci pourrait être jumeler avec une intervention au camping.

Installation électrique à revoir : la société SOCOTEC alerte la commune depuis plusieurs années sur la nécessité de mettre aux normes les installations électriques. La commune est dans l'attente de devis, ASE à Montélimar et JV Electricité à St Lager Bressac.

Dans l'ancien bâtiment, des travaux d'isolation sont à prévoir.

Piscine : Un devis est à l'étude : M. RABATEL propose de réaliser un entretien et contrôle de la salle des machines (joints/injecteurs). Les vannes sont à changer, elles sont d'origine et corrodées par le chlore.

Un devis est attendu pour changer la porte d'entrée.

Défibrillateur : Compte tenu des projets en cours, il serait souhaitable d'installer un deuxième appareil à l'espace détente.

Candidatures pour le poste de maître-nageur : Francis LEMOINE, Emmanuelle PELLETIER, Maeva EMERY.

Le nettoyage des bassins est long en début de chaque saison, un nouveau système d'attache est possible pour fixer les bâches. Un des deux robots est HS.

Tarif piscine : 2€50 adulte / 2€ enfant. Ce tarif pourrait être réévalué ; des renseignements seront pris auprès du SGC pour savoir s'il y a une date butoir pour le faire. Terminal bancaire : indispensable et nécessaire, exigé par la Trésorerie et les clients.

La commission se réunira prochainement pour faire le point et décider des dates des nocturnes.

#### ✓ Personnel

Départ en retraite d'Annie Lalanne au 30 avril ; à partir du 31 janvier, elle bénéficie de ses congés non pris. Mme SPRUYTTE Véronique, qui a déjà réalisé de nombreux remplacements a postulé et sa candidature a été retenue. Elle a pris ses fonctions le 2 février, son contrat court jusqu'au 7 juillet.

#### ✓ Enfouissement lignes basse tension, moyenne tension et téléphonique au quartier Les Mottès

Les études ont été réalisées, le SDE prend une partie des travaux à sa charge et la commune le solde. Une délibération est nécessaire pour acter la dépense du réseau Télécom et attribuer la compétence au SDE pour la maîtrise d'œuvre, soit :

- Part collectivité 26 829.36 €
- Part SDE 19 164.00 €

Les élus présents acceptent à l'unanimité cet enfouissement, charge le maire de signer la convention.

#### ✓ Eclairage abri-bus :

Certains élus ont remarqué que l'éclairage de l'abri bus aux Pontillons était défectueux. Il est rappelé que la commune avait demandé un éclairage ponctuel horodaté 6h30-8h et 17h-20h. Les élus sont invités à vérifier l'éclairage aux heures indiquées, un signalement sera ensuite effectué auprès du service d'entretien au SDE.

#### ✓ Service Instructeur CCARC

Les documents d'urbanisme sont désormais transmis uniquement en ligne, il n'est plus nécessaire pour le pétitionnaire de déposer 4 exemplaires papier en mairie. Il a toujours la possibilité de déposer un exemplaire papier en mairie mais également directement en dématérialisé sur le site Oxalis. Un nouveau service Plat'au permet à tous : Préfecture, Service instructeur, Commune, Pétitionnaire d'accéder au déroulement de procédure : dépôt, pièces complémentaires, arrêté, déclaration de fin de travaux. Les élus sont invités à autoriser le maire à signer une nouvelle convention avec le service instructeur de la CCARC.

Permis de construire : V. TEILHAS-BALME est étonnée devant la hauteur de mur de clôture de certaines nouvelles constructions. Le maire rappelle la règle inscrite au PLU en cours.

#### ✓ CCAS

N.STOFFT rappelle l'opération de contrôle AUDIKA mardi 14 mars à la grande salle, sur RDV en partenariat avec MUTUALIA.

S.ASCARI : La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron a initié la réalisation de son plan climat air énergie territorial (PCAET) en 2018. Il semblerait que promouvoir le solaire thermique dans les constructions neuves et les projets de rénovation des bâtiments publics soit une action prioritaire.

Il existe 3 associations qui seraient susceptibles d'installer ces panneaux photovoltaïques : M. BOUNIARD est président de l'une d'elle. Afin de finaliser la création d'une SAS, la CC doit être propriétaire de 40% des parts, la CC se renseigne sur les solutions juridiques possibles.

Ordures ménagères : les bacs seront bientôt tous remplacés par des containers semi enterrés. Les bacs aériens seront supprimés, la TAOM a été votée et sera prochainement appliquée. Ces travaux auront lieu en septembre prochain ; les premiers changements auront lieu à Brune et au Village. Les bacs placés sur des parcelles privées nécessiteront un délai supplémentaire car les travaux sont déterminés par la signature de conventions. Reste à

la charge de la commune : la mise en place d'enrobé au sol et la réalisation d'entourage limitant l'impact polluant.

Bacs à compost : permettre et favoriser le compostage aux habitants devient une obligation en 2024. Les logements communaux ne comportant pas d'espace extérieur devront être équipés en premier lieu de bacs.

La première opération a été réalisée en faveur des logements de la Maison Médicale : 3 bacs ont été commandés et installés par les agents communaux. Une accentuation sur la communication est préconisée par la CC, des stages de 6 séquences sont proposés à tous les habitants. Une réunion aura lieu le 16 mars à Saint Lager-Bressac au réfectoire de 18h à 20h.

CC Comité de pilotage sur la mobilité : le même powerpoint est visualisé à chaque réunion. Le but recherché est d'améliorer et de promouvoir des solutions pour limiter le transport individuel. Hormis la communication, les solutions ne sont pas concrètes.

Des administrés, motivés par les problèmes écologiques, se sont positionnés pour faire partie des commissions communales ou extra. Une réponse leur sera apportée.

CC : aménagement voie douce sur l'ancienne voie ferrée à Ruoms, cette voie dessert les communes d'Alba La Romaine, le Teil, St Jean Le Centenier et Vogüé.

Economie d'Energie : le SDE07 réalise des appels d'offres groupés.

Logements à rénover : des aides sont possibles pour des travaux d'isolation.

#### ✓ Divers

Hervé SAULIGNAC a proposé une loi n°1542 pour la mise en place de mesures d'urgence contre la désertification médicale. Le maire donne la parole aux infirmiers élus présents : chacun expose les situations dans leur milieu professionnel respectif. Le Maire propose aux trois élus de composer une réponse, une lettre ouverte voire une délibération afin de répondre à M. SAULIGNAC.

Visite Centrale Nucléaire : 3 élus inscrits : ROUSSON L. / VINCENT J. P.LEOUZON.

Fête de la voie douce : réunion avec les communes partenaires prévue le 20 mars à 20h à la salle polyvalente.

Commission piscine mardi 21 mars à 19h30.

Commission Finances lundi 20 mars à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.